

Note d'analyse comparative sur
les orientations stratégiques de la politique contractuelle
dans l'enseignement supérieur et la recherche

Vague C 2009-2012

Comme chaque année, le Ministère a précisé, pour les établissements en phase de contractualisation, les orientations qu'il souhaite voir appliquées, ceci par circulaires et dans deux documents d'orientation qui constituent un mode d'emploi pour les aider à élaborer leur projet et à se préparer aux RCE.

Circulaires

Cette année pour la vague C, le ministère a rédigé une première circulaire avant la parution de la loi et une seconde circulaire tenant compte de la loi LRU du 10 août 2007 :

- **la circulaire du 28 juin 2007** du DGES, concerne la campagne de contractualisation de la vague C (2009-2012). Sont mises en avant : l'auto-évaluation et l'articulation du contrat avec les modalités d'évaluation de l'AERES en terme de calendrier. Le calendrier a été adapté pour tenir compte de la parution de la loi, le délai laissé aux établissements pour la remontée des bilans et des projets d'établissement étant repoussé cette année au mois de mars 2008. Il est indiqué que ceci permettra d'une part aux établissements de disposer des évaluations de l'AERES (section établissements, unités et formations) et d'articuler politique de formation et stratégie de recherche, et laissera d'autre part au ministère le temps de s'appuyer sur le résultat de ces évaluations pour la négociation contractuelle.
- **la circulaire du 10 janvier 2008** du DGES, complète la précédente après la parution de la LRU, puisque les établissements de la vague C sont les premiers à élaborer leur contrat dans le cadre de la loi. La loi mentionne en effet que la politique contractuelle régit dorénavant l'organisation des rapports entre l'Etat et les établissements, le contrat devient obligatoire et devient un contrat global qui comprendra la totalité des moyens (y compris la masse salariale) dès le passage aux RCE. La circulaire précise que l'établissement sera jugé sur ses performances au regard des objectifs qu'il se sera fixés et des moyens mobilisés. Le renforcement de l'évaluation a posteriori est souligné avec l'évaluation externe de l'Aeres et l'auto-évaluation. Le bilan du contrat (qui porte sur l'ensemble de l'activité de l'établissement) apparaît vraiment et, pour la première fois, comme une étape essentielle : il vise à obtenir un diagnostic partagé sur les résultats, les moyens mobilisés et les mesures engagées. Quant au projet, il est rappelé qu'il doit se placer dans une vision politique à moyen et long terme et fixer outre les objectifs, les outils de pilotage et les instruments de suivi associés. Lors de la négociation contractuelle seront examinés, outre les stratégies et priorités scientifiques, les grands chantiers pédagogiques et la politique de la vie étudiante ainsi que la soutenabilité du projet. Dans le cadre du passage aux RCE, le contrat pourra comporter un volet managérial avec politique d'encadrement et renforcement de la professionnalisation de la gestion Il est précisé que le passage aux RCE se fera dès la signature du nouveau contrat si le passage est choisi pour le 1^{er} janvier 2009 ou dans un avenant s'il se fait après mais les conditions du transfert se feront au moment de la négociation contractuelle.



Calendrier

Les documents suivants sont demandés aux établissements de la vague C entre le 1er et le 15 mars 2008 :

- le bilan du contrat précédent,
- le projet stratégique global à moyen et long terme,
- les dossiers de demandes d'habilitation des formations aux niveaux L et M et d'accréditation des écoles doctorales,
- les programmes pluriformation et de soutien à une structure fédérative¹.

La signature des contrats de la vague C est prévue dès le début de l'année 2009.

Les documents d'orientation

Les documents d'orientation donnés par le Ministère pour la vague C comportent, comme précédemment, deux volumes : le volume 1 qui décrit les orientations stratégiques pour l'établissement et le volume 2 qui constitue une annexe reprenant les informations utiles et les indicateurs. Ces documents ont été complètement modifiés dans leur structuration et dans leur contenu par rapport à ceux des vagues A et B².

N.B. Dans la suite de cette note, ne sont soulignées que les orientations nouvelles données par le Ministère par rapport à celles de l'année dernière. Ceci peut constituer des éléments intéressants de réflexion pour les établissements et par retombée pour le programme de travail de l'Amue en fonction de leurs besoins.

Volume 1

Les orientations stratégiques sont structurées cette année en 3 chapitres³. Ce sont :

1. la politique pédagogique et scientifique,
2. la vie étudiante,
3. le pilotage de l'établissement, la nouvelle gouvernance et les compétences élargies.

Au début de chaque chapitre, figure d'abord le rappel des objectifs nationaux du PAP 2008, avec les indicateurs associés ; puis sont présentées les orientations souhaitées par le Ministère.

1) La politique pédagogique et scientifique

Politique de formation au niveau L, M et D : ce chapitre a été complètement réécrit. En effet, les modalités pour la vague C sont « radicalement transformées » en raison d'une part de la parution de la LRU, et d'autre part de l'appréciation que l'AERES donne a posteriori sur la qualité des formations existantes. Il appartient désormais aux établissements de démontrer que leur stratégie de formation est cohérente avec leur potentiel scientifique et les besoins identifiés et comment ils comptent mettre en œuvre une offre de qualité.

Les objectifs stratégiques de la nouvelle offre devront s'appuyer sur un diagnostic, fin et fiable, porté par l'établissement sur l'offre existante quant à la qualité des enseignements, à la réussite et l'insertion des étudiants en tenant compte du contexte local. Ils préciseront la cohérence de l'offre, les complémentarités et les différenciations entre les niveaux L, M et D comme entre les filières, le développement des méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite des étudiants, et la mise en œuvre d'une évaluation régulière des enseignements.

¹ pour mémoire, les dossiers de reconnaissances des unités de recherche et des fédérations ont été transmis le 15 octobre 2007

² pour mémoire, ceux de la vague B étaient structurés de manière très proche de ceux de la vague A, même si dans le contenu des éléments nouveaux étaient apparus (voir note SR du 12/09/2006)

³ alors que les années précédentes il y avait huit grands domaines à savoir : politique de formation au niveau L, M et D, recherche universitaire et valorisation, politique documentaire, politique internationale, politique étudiante, politique immobilière, TIC pour l'enseignement, la recherche, l'administration et la gestion, pilotage opérationnel de l'établissement



Le cursus licence fait l'objet d'une attention toute particulière : il est souligné que la rénovation du cursus licence constitue un élément déterminant pour la contractualisation de la vague C. Les principaux éléments du cahier des charges de l'offre de formation pour le cycle licence sont rappelés et le cahier des charges complet figure dans le volume 2.

Pour le niveau master, le ministère insiste sur la nécessité d'une offre étroitement liée aux mondes de la recherche et de l'entreprise, et attractive. Il demande de préciser quelles sont les actions envisagées pour améliorer la qualité de la formation des enseignants, que l'établissement ait ou non intégré un IUFM. Pour le doctorat, il est rappelé que les écoles doctorales structurent l'offre de formation doctorale sur un site : le bilan de la formation doctorale fourni par l'établissement constituera un élément de référence pour l'accréditation des écoles, la détermination de leur financement et l'attribution des allocations de recherche désormais contractualisées à 85%.

Un nouveau paragraphe apparaît ensuite, consacré à la nécessité pour les établissements de se placer dans une perspective de développement de la formation tout au long de la vie : il leur est demandé de mettre l'accent sur une individualisation des parcours notamment pour les adultes en reprise d'études, de mettre en place ou améliorer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour ces publics et de définir l'ensemble des diplômes en termes de compétences, connaissances et aptitudes.

Recherche universitaire et valorisation

En introduction, il est rappelé que tous les établissements ont vocation à rentrer dans le processus de globalisation des crédits recherche, globalisation initiée avec la vague A⁴ mais qu'en contrepartie l'Etat sera plus exigeant sur les résultats de la politique scientifique. La DGES s'appuiera sur les évaluations de l'Aeres portant sur les unités et la gouvernance scientifique.

Le ministère insiste sur le fait que le projet doit être très synthétique et faire ressortir les quelques priorités scientifiques soutenues par l'établissement, étayées par ses « caractéristiques recherche » dans le contexte régional, national, international. L'établissement décrit les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour renforcer ces objectifs : l'utilisation des moyens internes (fonds d'intervention recherche, CRCT, allocations de recherche, bourses post-doc), les ressources propres obtenues de l'ANR, les éventuels dispositifs d'attractivité pour le recrutement des personnels enseignants chercheurs, l'utilisation des leviers de la LRU.

Il est indiqué que la globalisation des crédits sera envisagée en fonction de la qualité des projets scientifiques, du potentiel de recherche et de la gouvernance scientifique de l'établissement.

Politique de site

Ce thème fait l'objet d'un chapitre à part entière cette année, dans lequel le ministère souligne la nécessité d'organiser des complémentarités entre universités, et des synergies avec les autres instituts ou écoles qu'ils soient publics ou privés pour construire une offre cohérente. Le moment du contrat sera aussi l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre des PRES existants. Le projet devra décliner de façon argumentée la politique d'établissement en faveur des sites secondaires ou délocalisés.

Les appuis à la politique scientifique et pédagogique :

Les ressources documentaires

sans changement⁵.

La dimension internationale

sans changement, hormis l'attention particulière qui sera portée à la capacité à attirer les meilleurs chercheurs étrangers, à la politique postdoctorale menée par l'établissement (accueil des jeunes chercheurs étrangers ou séjours à l'étranger de docteurs diplômés de l'établissement). Pour les opérations de délocalisation des diplômés à l'étranger, le ministère souhaite qu'elles s'inscrivent dans une démarche qualité et qu'elles fassent l'objet d'un bilan à l'issue du contrat.

⁴ pour 13 établissements sur 44

⁵ sauf la référence à l'enquête sur l'identification et l'état de conservation des collections, lancée par le ministère en 2007



2) La vie étudiante

Ce chapitre a fait l'objet de nombreuses modifications : il tient compte du plan stratégique pluriannuel d'améliorations des conditions de vie étudiante, l'un de cinq grands chantiers ouverts par le gouvernement. Le Ministère indique qu'il est souhaitable que les universités renforcent leur participation aux grandes campagnes de santé grâce aux SMPPS, dont l'actualisation des missions est encours. Il est rappelé que la charte université/handicap prévoit la création dans chaque établissement d'une structure dédiée à l'accueil des étudiants handicapés ainsi que la mise en œuvre d'un projet de formation pour ces étudiants. Le renforcement de la participation des étudiants à la vie associative, culturelle, sportive et démocratique est encouragé (avec notamment la possibilité ouverte à chaque établissement de signer une convention à ce sujet avec les acteurs locaux) ainsi que la mise en place de dispositif de reconnaissance pédagogique de l'engagement étudiant. Enfin, il est rappelé les nouvelles dispositions en matière d'accompagnement, de recrutement étudiant et de développement des stages apportées par la LRU que l'établissement est invité à mettre en œuvre et à présenter dans le cadre de son projet d'établissement.

3) Le pilotage de l'établissement, la nouvelle gouvernance et les compétences élargies

Ce chapitre a été complètement réorganisé en mettant en avant l'importance de la politique de GRH.

La gestion des ressources humaines

En référence à la LRU, la place de la GRH est soulignée comme étant un élément essentiel de la stratégie de l'établissement au service de sa politique scientifique et pédagogique et ce qui est demandé cette année par le ministère est beaucoup plus structuré et complet qu'en 2007, avec de nombreux indicateurs.

Pour la caractérisation de la gouvernance en matière de GRH, il est indiqué qu'elle sera analysée à partir du bilan social (non seulement son existence, mais aussi ses modes d'élaboration, de validation par les instances, de mise à jour et de diffusion) ; à partir de l'organisation et des missions de la fonction RH dont l'efficacité sera mesurée par le ratio gérants/gérés⁶.

L'établissement devra décrire sa capacité à se projeter (GPEEC) : il est demandé de présenter la cartographie des emplois (par corps et catégorie) et l'évolution envisagée en lien avec sa stratégie ; en référence à la LRU, pour les contractuels, leur modalités de recrutement, nombre et les perspectives en fin de contrat ainsi que les règles fixées pour l'attribution des primes. Il est souhaité que la question d'un redéploiement éventuel soit posée à l'occasion de chaque vacance de poste⁷.

L'établissement devra établir un bilan des actions de formation continue et de leurs résultats, en précisant la proportion des personnels ayant bénéficié d'au moins une formation par an (ventilée par filières, catégories et type de formation).

Pour le recrutement des EC, il faudra indiquer le pourcentage de postes de titulaires demeurés vacants à l'issue du recrutement pour chacun des corps, sur les 4 ans du contrat précédent en précisant les disciplines les plus touchées. Ils devront décrire leur politique pour limiter le localisme et se fixer une cible sur le taux de maîtres de conférence et de professeurs exogènes.

Pour caractériser leur politique de GRH à l'international, ils devront donner le nombre d'invités (en ETPT), le nombre de missions à l'étranger, ceci pour chacune des 4 années écoulées et se fixer des cibles à l'horizon de fin de contrat.

En référence au pacte pour la recherche et à la LRU, ils devront décrire les dispositifs mis en place (CRCT, délégations, modulations de services) pour offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives (sur le contrat écoulé, les 4 prochaines années ainsi que le pourcentage de jeunes maîtres de conférence concernés). Idem pour la politique d'action sociale : description de l'organisation mise en place accompagnée du nombre de bénéficiaires potentiels et ventilation par destination des crédits concernés.

La partie concernant le renforcement de l'encadrement administratif des établissements était déjà très détaillée pour la vague précédente : pas de changement (hormis la mention de l'existence d'un plan de formation triennal de l'encadrement mis en œuvre par l'Amue et l'ESEN dans le cadre de la LRU).

⁶ indicateur de suivi n°21

⁷ on voit l'évolution : pour la vague A, "l'établissement pourra redéployer", pour la vague B, "l'établissement est encouragé à redéployer".



Le pilotage financier

Le ministère rappelle, comme en 2007, la nécessité du budget par destination, de la comptabilité analytique, des outils de prévision de la masse salariale, du contrôle de gestion et de l'analyse financière. Il insiste particulièrement cette année, sur l'amélioration de la qualité du pilotage financier en citant les préconisations du cahier des charges de l'audit de l'IGAENR et souhaite que l'établissement prenne sur ce point des engagements en fonction du diagnostic porté par lui-même ou par l'audit de l'IGAENR, avec un calendrier réaliste de mise en œuvre d'actions opérationnelles. Autre point mis en avant : la nécessité d'une politique soutenable financièrement (mesure des implications financières de leur projet), avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement et personnel (sans ponction sur le fonds de roulement) ainsi que le développement des ressources propres, tout ceci devant être accompagné d'indicateurs de suivi⁸.

Stratégie immobilière

Dans le cadre de la LRU, il est rappelé que les établissements qui le souhaitent peuvent se voir transférer la propriété de leur patrimoine, sous réserve des résultats de l'évaluation de la qualité du pilotage immobilier par la DGES, l'IGAENR et les rectorats pour s'assurer des conditions de transfert et de la maîtrise de la gestion immobilière. Les autres orientations sont sans changement. Pour le pilotage de la gestion immobilière, sont ajoutées la nécessité de montrer l'adéquation du parc immobilier aux besoins scientifiques et pédagogiques ainsi que la mise en œuvre d'une comptabilité patrimoniale.

Pilotage des SI, TIC pour l'enseignement, la recherche, l'administration et la gestion

Ce paragraphe a été largement modifié puisqu'il a été ajouté, en référence à la LRU, des orientations concernant le pilotage du SI et la mise en place d'outils de gestion et de pilotage performants pour aider l'équipe de direction dans sa prise de décisions. Il est souligné le rôle de mutualisation de l'Amue dans ces domaines. Il est rappelé par ailleurs la nécessité des échanges d'information entre établissements et ministère dans le cadre du dialogue de gestion et contractuel d'où le besoin de partage de référentiels, nomenclatures et concepts communs. Le ministère souhaite que l'établissement dresse, tout d'abord, un bilan des actions prévues dans le précédent contrat et le degré d'atteinte des objectifs, ainsi qu'un diagnostic interne de sa situation (en matière d'urbanisation du SI, place du numérique dans la formation, participation aux UNT, nature des services déployés sur l'ENT, mesures d'accompagnement,...). Puis qu'il présente le schéma directeur SI/TIC/TICE prévu et validé par l'instance de pilotage et montre comment sont intégrés, dans les missions de l'établissement au sein de son projet, les usages des TIC et TICE, le SI pour la gestion et le pilotage. Il devra indiquer les moyens mobilisés ainsi que les opérations de conduite de changement prévues en direction des personnels et des étudiants.

Démarche d'auto-évaluation

Il est rappelé que les résultats de l'auto-évaluation menée par chaque établissement serviront de base au diagnostic posé par la section établissement de l'AERES. Le reste, sans changement.

Volume 2

Ce volume reprend les documents et indicateurs à transmettre au Ministère entre le 1^{er} et le 15 mars 2008.

Un changement notable : pour les vagues A et B, il était demandé à l'établissement de décliner les axes stratégiques de son projet en objectifs opérationnels en précisant les actions prévues, le calendrier, les résultats attendus, les moyens demandés et les indicateurs de suivi. Cette déclinaison en fiches opérationnelles n'existe plus pour la vague C : on peut le regretter, car elle aidait l'établissement à présenter de façon organisée et hiérarchisée les actions envisagées.

En revanche cette année, le ministère insiste sur la transmission, en plus de son projet et des documents habituels, de bilans détaillés :

- bilan qualitatif et quantitatif de son offre de formation,
- bilan pour chaque mention de licence et de master (flux, origine, taux de réussite, devenir),

⁸ notamment indicateurs de suivi n° 28 (fonds de roulement), n°29 (capacité d'autofinancement), n°30 (dépenses de personnel/ budget de fonctionnement), n°31 (évolution des ressources propres)



- bilan des formations pour les dossiers de demande d'accréditation des écoles doctorales,
- bilan du contrat sur la politique scientifique.

Pour la gestion immobilière, les établissements sont invités à transmettre, s'ils existent : leur schéma directeur global de développement immobilier, leur schéma directeur d'accessibilité aux handicapés, leur comptabilité patrimoniale (inventaire physique et juridique, valorisation comptable, pratique de l'amortissement).

Pour le pilotage financier, 3 nouveaux tableaux à remplir, qui doivent permettre à l'établissement d'explicitier ses choix financiers au regard des priorités de son précédent contrat et de vérifier la soutenabilité de son projet :

- un tableau sur les équilibres financiers, en constaté et prévisionnel par année du contrat (personnel, fonctionnement, investissement et fond de roulement),
- un tableau détaillant les recettes prévues par origine (subventions Etat et autres, ressources propres) ainsi que celles des filiales et associations sous contrôle de l'établissement.

Pour le SI, une grille d'évaluation est proposée à l'établissement (niveau actuel et prévisions en terme de stratégie et de pilotage, de couverture, de cohérence, de promotion des usages, de qualité des données, de référentiels) voir annexe 1.

Tableau d'indicateurs vague C

Le nombre d'indicateurs proposés pour la vague C est en nette diminution par rapport à ceux de la vague B : ils passent de 81 pour la vague B⁹ à 61 pour la vague C, dont 25 indicateurs de performance et 36 indicateurs de suivi.

Cette distinction entre indicateurs de performance et de suivi apparaît pour la première fois : il est indiqué, que "les indicateurs de suivi portent sur des objectifs intermédiaires ou permettent de suivre le niveau d'activité de l'établissement". A la lecture des fiches de qualification parues, il semble que le ministère ne demande pas pour les indicateurs de suivi de chiffrage de cibles à l'horizon de la fin de contrat (seulement un chiffrage pour les années passées ou en cours). On peut se demander alors si ce seront des indicateurs contractuels annexés au contrat de l'établissement ?

S'ils sont moins nombreux, les indicateurs de la vague C ont néanmoins beaucoup changé par rapport à ceux la vague B : on compte 25 nouveaux (dont 7 indicateurs de performance et 16 indicateurs de suivi)¹⁰. De plus, pour les indicateurs qui sont restés identiques dans leur intitulé, les définitions ont évolué (certaines fois, dans le sens souhaité par l'AMUE, d'autre fois il apparaît des changements de calcul, d'années de référence, des ajouts de précision, etc.).

Ces évolutions, ces changements, même s'ils sont inéluctables en période de rodage du renouveau de la contractualisation et s'ils vont dans le sens d'une diminution du nombre d'indicateurs demandés, ne simplifient pas la tâche des chargés d'aide au pilotage. L'ampleur des changements est considérable : sur les 61 indicateurs de la vague C, seuls 29 étaient exactement identiques lors de la vague A !

D'où les questions qui se posent aux services d'aide au pilotage, contrôle de gestion de la vague A : quels indicateurs sont-ils censés suivre maintenant ? les 137 indicateurs qui existaient au moment de leur contractualisation ? ou les 61 de la vague C ? et si, pour les indicateurs annexés à leur contrat, il y a eu un changement de mode de calcul de l'indicateur, doivent-ils continuer à appliquer l'ancienne définition ou prendre la nouvelle ? Une réponse claire devrait être apportée aux établissements sur ces points par le ministère.

Voir en annexe 2 le tableau de comparaison entre indicateurs vague C/ vague B

Avec la précaution suivante : le 6 mars, il manque encore une dizaine de fiches de définitions des

⁹ pour la vague B : 72 + 9 indicateurs pour les écoles d'ingénieurs. Pour mémoire, pour la vague A il y avait 137 indicateurs

¹⁰ certains d'entre eux cependant, bien que n'apparaissant pas dans la liste des indicateurs, étaient déjà demandés dans le cadre des documents fournis au ministère



indicateurs, à savoir celle des indicateurs de performance recherche (hormis ceux calculés par l'OST) et celles des indicateurs de suivi pilotage, GRH, financier et immobilier (n°28 à n°35), ce qui empêche toute analyse comparative plus poussée sur ces indicateurs-là.



ANNEXE 1

Systeme d'information

Grille dévaluation proposée à l'établissement

(source MESR, DGES, Politique contractuelle vague C, mode d'emploi, volume 2)

	Niveau actuel	Prévision
Document de cadrage du système d'information : schéma directeur SI/TIC/TICe		
Organisation du pilotage de la stratégie SI/TIC/TICe		
Démarche qualité de la conduite de projets		
Promotion et diffusion des usages du SI, des TIC et des TICe à l'ensemble des personnels et étudiants		
Couverture de l'activité de l'établissement par le système d'information et les dispositifs TIC/TICe		
Cohérence des blocs applicatifs en veillant à leur interopérabilité		
Qualité des données en instaurant des contrôles qualité		
Exhaustivité des référentiels en instaurant des processus clairs et partagés pour l'ensemble de l'établissement		
Conformité aux documents de cadrage nationaux		



ANNEXE 2

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le 13 juin 2008

<p>Indicateurs contractuels vague C Comparaison avec les indicateurs de la vague B</p> <p>(sous réserve de vérification des définitions dans les fiches de qualification pour les indicateurs recherche)</p>

1. Liste des indicateurs de performance vague C

1.1 Indicateurs formation

Numéro Vague C	Ancien numéro Vague B	Intitulé de l'indicateur vague C	Intitulé de l'indicateur vague B
-	1.1	-	Les inscrits par champ disciplinaire en équivalent licence Apogée ED OK
-	1.2	-	Les inscrits par champ disciplinaire en équivalent master Apogée ED OK
-	1.3	-	Les inscrits par champ disciplinaire en doctorat Apogée ED OK
1	2	Part des licences obtenues 3 ans après une 1 ^{ère} inscription en L1 dans le total des licenciés (PAP) <i>(Fiche idem vague B sauf abandon santé)</i>	% de licence obtenues en 3 ans Apogée Pas dans ED , car la date d'entrée dans l'établissement en L1 n'est pas dans Apogée (voir cursus externe ??)
-	3	-	Taux d'accès en L3 dans l'établissement Apogée ED en partie ?
2 nouveau	-	Réussite en DUT par bac d'origine (PAP)	Apogée ED OK
3.1 nouveau	-	Suivi des étudiants en cursus L : taux d'abandon en L1	Apogée Pas dans l'ED (manque la définition précise de la notion d'absentéisme)
3.2 nouveau	-	Suivi des étudiants en cursus L : devenir des étudiants (nouveaux bacheliers) à l'issue du L1 (taux de redoublement, taux de passage)	Apogée ED OK
4	4	Réussite en cursus Master : ratio diplômés/inscrits <i>(Fiche idem vague B sauf non prise en compte de l'</i>	Réussite en fin de cursus master Apogée



		<i>inscription secondaire)</i>	ED
--	--	--------------------------------	-----------



5 nouveau	-	Réussite en doctorat : part des doctorants allocataires soutenant leur thèse en 3 ans au plus (PAP)	Apogée (aide financière) Vérifier si l'aide financière est dans l'ED
-	6	-	Réussite en fin de cursus doctorat Apogée ED
6	8	Flux d'étudiants entrants en IUT : part des bacheliers technologiques et professionnels entrants à l'IUT parmi les entrants en IUT <i>(Fiche idem vague B sauf séparation entre bacheliers professionnels et technologiques demandée par l'Amue)</i>	Les bacheliers techniques et professionnels entrant à l'université Apogée ED
7	12	Flux d'étudiants entrants en cursus master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement	Etablissement d'origine des étudiants inscrits en M1 Apogée ED
8	13	Flux d'étudiants entrants en doctorat : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement	Etablissement d'origine des doctorants Apogée ED : modification dans l'ED à faire ?? (la version d'Apogée 2008 permet d'avoir l'établissement du dernier diplôme obtenu)
9	7 (en partie)	Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M (PAP) et effectifs concernés <i>(Les effectifs concernés dans les mentions à faibles effectifs : nouveau)</i>	Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M Apogée ED
10.1	9.1 (en partie)	Devenir des étudiants diplômés : - titulaires d'un DUT : en recherche d'emploi, en emploi, durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi, ceci par spécialité <i>(durée médiane de recherche du 1^{er} emploi, et par spécialité : nouveau)</i>	suivi de l'insertion professionnelle des étudiants pour les IUT -
10.2	9.2 (en partie)	- titulaires d'une licence professionnelle : en recherche d'emploi, en emploi, durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi, ceci par secteur professionnel <i>(durée moyenne de recherche du 1^{er} emploi, et par secteur professionnel : nouveau)</i>	suivi de l'insertion professionnelle des étudiants pour les licences professionnelles pourquoi « durée moyenne » ? _
10.3 nouveau	-	- titulaires d'une licence générale : en recherche d'emploi, en emploi, durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi, par grands champs disciplinaires	-
10.4	9.3 (en partie)	- titulaires d'un master : en recherche d'emploi, en emploi, durée médiane de recherche du 1 ^{er} emploi, par grands champs disciplinaires <i>(tous masters : nouveau (durée médiane de recherche du 1^{er} emploi, et par grands champs disciplinaires : nouveau)</i>	suivi de l'insertion professionnelle des étudiants pour les masters professionnels -





11	10	Devenir des docteurs : Insertion professionnelle après 3 ans	Insertion professionnelle des docteurs après 3 ans
-	11	-	Origine géographique des étudiants inscrits en L1 Apogée ED
-	15	-	Apport de la formation à distance Apogée Pas dans ED (manque la notion d'UE dispensées à distance)
12	16	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés (PAP) <i>(Il s'agit de la formation continue diplômante)</i>	Les diplômés de formation continue par rapport au nombre total de diplômés Apogée ED
13	17 (en partie)	VAE : nombre de dossiers déposés et de candidatures retenues en VAE (PAP) ; nombre de dossiers déposés et de candidatures retenues en VAE, de diplômés obtenus <i>(abandon VAP et crédits ECTS)</i>	Nombre de dossiers déposés et de candidatures retenues en VAP et en VAE et nombre total de crédits ECTS accordés en VAE -
-	19	-	Nombre de stagiaires et nombre d'heures stagiaires en formation continue
14	20 (modifié)	Diplômes conjoints avec des établissements étrangers - au niveau M (PAP) : nombre d'inscription, nombre de cursus <i>(ajout du nb d'inscriptions annuelles)</i>	Nombre de diplômes conjoints avec des établissements étrangers au niveau M (à ajouter dans Apogée, à voir notion de diplômes conjoints par rapport à co-habilitation?)
14	21 (modifié)	- en thèse en cotutelle (PAP) (en application du décret du 11 mai 2005) : nombre d'inscription, nombre de cursus <i>(ajout du nb d'inscriptions annuelles)</i>	Nombre annuel de soutenance de thèse en cotutelle Apogée ED
-	22	-	Mobilité Erasmus des étudiants Apogée ED
-	23	-	% d'ECTS validés à l'issue d'un séjour à l'étranger en L et M Apogée Pas dans ED
15	5	Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en cursus L et M (PAP)	Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en cursus L et M Apogée ED



16	C	Devenir des ingénieurs diplômés	Insertion professionnelle des ingénieurs diplômés —
-	D	-	Taux d'ingénieurs diplômés en poursuite d'études Apogée printemps 2007 ED OK
-	F	-	Réussite comparée au CAPES —
-	G	-	Taux de réussite au concours de professeur des écoles —
-	H	-	Nombre de salariés du privé, de temps partiels salariés engagés dans une procédure de reconversion pour les métiers de l'enseignement Prothée
-	I	-	Nombre de stagiaires partant à l'étranger dans le cadre d'un programme ou d'une convention pour des séjours de deux semaines au moins Prothée



1.2 Indicateurs recherche (manquent fiches de définition des indicateurs)

Numéro Vague C	Ancien numéro Vague B	Intitulé de l'indicateur vague C	Intitulé de l'indicateur vague B
17	24	Part des publications de l'établissement dans la production scientifique (française, européenne, mondiale)	Part des publications de l'établissement dans la production scientifique (française, européenne, mondiale)
18	25	Indice de citation à deux ans des publications de l'établissement	Indice de citation à deux ans des publications de l'établissement
19 nouveau	-	Participation aux projets ANR : part des financements obtenus par l'établissement dans les moyens attribués par l'ANR –Taux de participation dans les projets ANR	
20 nouveau	-	Part des enseignants-chercheurs et chercheurs déclarés dans les unités classées A et A+ parmi les EC et chercheurs déclarés dans les unités	
21	27	Performances des brevets et des activités contractuelles : - part de brevets déposés par l'établissement, parmi les brevets français et européens inventés en France ou en Europe (PAP)	Part de brevets déposés par l'établissement, parmi les brevets français et européens inventés en France ou en Europe
21	28	- part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources totales de l'établissement (PAP)	Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources totales de l'établissement Nabuco(sous réserve fiche de qualification) ED(sous réserve de vérification de la fiche de qualification PAP)
21	29	- part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères dans les ressources recherche totales de l'établissement (PAP)	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères dans les ressources recherche totales de l'établissement Nabuco(sous réserve fiche de qualification) ED(sous réserve de vérification de la fiche de qualification PAP)
22	26	Part des publications de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires (PAP)	Part des publications de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires



23	30	Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'établissement (PAP)	Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'établissement Harpège(sous réserve fiche de qualification) ED(sous réserve de vérification de la fiche de qualification PAP)
24	33	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles de l'établissement	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles de l'établissement
25	31	Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD) (PAP)	Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
26	32	Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PAP)	Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne



2. Liste des indicateurs de suivi vague C

Indicateurs de suivi Formation

Numéro Vague C	Ancien numéro Vague B	Intitulé de l'indicateur vague C	Intitulé de l'indicateur vague B
suivi 1	18	Montant annuel des ressources de formation continue (FC diplômante et total FC)	Montant annuel des ressources de Formation Continue Nabuco ED
suivi 2 nouveau	-	Evolution du nombre d'apprentis	Apogée ED OK
suivi 3	14 (en partie)	Etudiants étrangers (non titulaires d'un bac en France) en L, M et D (dont pays de l'OCDE) <i>(ajout du L et de la distinction pays de l'OCDE modification : bac en France)</i>	Part des étudiants étrangers en M et D Apogée ED OK
suivi 4 nouveau	-	Part des diplômés ayant obtenu une certification de compétences en langues (par niveau L et M et sans double compte)	Apogée ED
suivi 5 nouveau	-	Part des diplômés ayant obtenu le C2i (niveau 1 en L et M et sans double compte)	Apogée ED
suivi 6	A	Flux d'étudiants entrants en formations d'ingénieurs	Evolution du recrutement des élèves ingénieurs Apogée ED
suivi 7	B	Ingénieurs diplômés par type de formation (FI, apprenti, FC, VAE)	Nombre annuel d'ingénieurs diplômés Apogée ED
suivi 8	E (en partie)	Etudiants étrangers en formations d'ingénieurs <i>(ajout de ceux issus de l'OCDE)</i>	Nombre d'élèves étrangers inscrits dans le cursus ingénieur Apogée ED
suivi 9 nouveau	-	Réussite en cursus ingénieurs	Apogée ED



Indicateurs de suivi documentation

Numéro Vague C	Ancien numéro Vague B	Intitulé de l'indicateur vague C	Intitulé de l'indicateur vague B
suivi 10 nouveau	-	Durée maximum de l'ouverture hebdomadaire dans l'un des sites du SCD ou SICD	-
suivi 11 nouveau	-	% des acquisitions du SCD par rapport aux acquisitions documentaires totales de l'établissement	Vérifier dans NABUCO (compte 6181,61833,61832) Si oui ED OK
suivi 12 nouveau	-	% des ressources électroniques payantes accessibles à distance	-
suivi 13 nouveau	-	Dépenses consacrées à la conservation et à la valorisation du patrimoine	Vérifier dans NABUCO (quels comptes ?) A voir ED
-	34	-	Dépenses totales d'acquisitions documentaires de l'établissement (A) Nabuco ED OK
-	35	-	Pourcentage de documents signalés dans le catalogue informatisé de l'établissement
-	36	-	Pourcentage de documents signalés dans le SUDOC
-	37	-	Nombre de fiches restant à rétroconvertir



Indicateurs de suivi Vie étudiante

Numéro Vague C	Ancien numéro Vague B	Intitulé de l'indicateur vague C	Intitulé de l'indicateur vague B
-	41	-	% de boursiers inscrits dans l'établissement Apogée ED OK
suivi 14 nouveau	-	Réussite comparée des boursiers en L et M/ non boursiers (PAP)	Apogée ED
suivi 15	45	Pourcentage des étudiants du cursus L ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année (PAP)	% d'étudiants reçus par le service médical
suivi 16	42	Taux de participation aux élections aux conseils centraux	Taux de participation aux élections aux conseils centraux
suivi 17	46	Evolution du budget consacré à la santé	Budget de l'établissement consacré à la santé Nabuco ED
suivi 18	47	Handicap : - Evolution du nombre d'handicapés	% et nombre d'étudiants handicapés Apogée ED
suivi 18	48	- et du budget consacré « handicap »	Budget de l'établissement consacré aux étudiants handicapés Nabuco ED
-	43	-	Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles Nabuco ED
-	44	-	Budget de l'établissement consacré aux activités sportives Nabuco ED



Indicateurs de suivi Pilotage de l'établissement

(N.B. comparaisons à vérifier après parution des fiches de qualification n°28 à 35)

Numéro Vague C	Ancien numéro Vague B	Intitulé de l'indicateur vague C	Intitulé de l'indicateur vague B
suivi 19-1	49	Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre par l'établissement (PAP)	Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre par l'établissement -
suivi 19-2 nouveau	-	Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre à l'IUFM en matière pédagogique	-
-	50	-	Répartition des effectifs d'enseignants chercheurs titulaires et non titulaires Harpège ED
-	51	-	Nombre et proportion des enseignants et enseignants chercheurs atteignant l'âge de 65 ans dans les 4 années du contrat, par groupe CNU Harpège ED
-	52	-	Situation et prévisions de répartition des personnels enseignants titulaires et stagiaires par groupe de disciplines, hors enseignants associés Harpège (sauf prévision) ED (sauf prévision)
suivi 20	53 (modifié)	Endorecrutement des enseignants chercheurs : bilan <i>(limité à l'établissement)</i>	Bilan des recrutements internes et externes des professeurs (mobilité) et maîtres de conférences (lieu d'obtention du doctorat) Harpège (le RNE du lieu d'obtention a été ajouté dans Harpège en 2008) à ajouter dans l'ED ?
suivi 21 nouveau	-	Ratio gérants/gérés	Harpège fonctions Silland dans Harpège manque ETPT et fonctions Silland à ajouter dans l'ED ?
suivi 22 nouveau	-	Part de la masse salariale consacrée aux contractuels (par groupe : EC, BIATOSS Cat A, Cat B, Cat C)	ASTRE (en partie, pas cat ABC) ED
suivi 23	54 (modifié)	Bilan et prévisions de redéploiement de postes <i>(ajout des redéploiements BIATOSS, et entre EC et</i>	Bilan et prévisions de redéploiement de postes d'enseignants chercheurs



		<i>BIATOSS, suppression par CNU)</i>	Harpège (sauf prévision) Pas dans l'ED
--	--	--------------------------------------	---

-	55	-	Situation et prévisions de répartition des emplois latoss et des bibliothèques Harpège (sauf prévision) ED (sauf prévision)
-	56	-	Nombre et proportion des ltrf, Atos et personnels de bibliothèques et musées atteignant les âges de 60 et 65 ans Harpège ED
-	57	-	Recensement des agents non titulaires de droit public, en ETPT Harpège dans l'ED après ajout du code type de budget Etat, budget ressources propres
suivi 24	58 (modifié)	Formation continue des personnels <i>(Tous les personnels)</i>	Formation continue des BIATOSS LAGAFF
suivi 25 nouveau	-	Attractivité des postes d'enseignants chercheurs	-
-	59	-	Part des chercheurs dans le total enseignants-chercheurs et chercheurs des équipes de recherche reconnues Harpège ED après ajout code corps, code grade
suivi 26	62	Ouverture à l'international : - nombre et pourcentage d'allocataires de recherche étrangers	Nombre et % d'allocataires de recherche étrangers Harpège ED OK
suivi 26	63	- nombre et pourcentage d'enseignants étrangers (titulaires, associés, invités) <i>(sans détailler entre titulaires, associés, invités)</i>	Nombre d'enseignants étrangers (titulaires, associés, invités) Harpège ED OK
suivi 27	60	Action en faveur de la recherche : - pourcentage BIATOSS	Part des ITA des organismes de recherche dans le total des ITA et IATOS affectés aux actions recherche Harpège Pas dans l'ED
suivi 27	61 (modifié)	- mesures (CRCT, décharges de service, délégations auprès d'un EPST)	Délégations dans les organismes de recherche



		<i>(élargissement autres mesures que délégations et changement mode calcul)</i>	obtenues par les enseignants Harpège Pas dans ED : faut-il les rajouter ?
--	--	---	---



suivi 28 nouveau	-	Fonds de roulement (comptable ; mobilisable ; en valeur ; en jours de fonctionnement)	Nabuco Pas dans ED ? à vérifier
suivi 29 nouveau	-	Capacité d'autofinancement (en valeur ; en % du budget de fonctionnement)	Nabuco Pas dans ED ? à vérifier
suivi 30 nouveau	-	Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement	Nabuco ED
suivi 31 nouveau	-	Evolution des ressources propres (montant en valeur, proportion du budget de fonctionnement ; variation annuelle ; sur le périmètre budget principal et budgets annexes ; sur un périmètre élargi aux structures externes de valorisation des activités de l'établissement)	Nabuco ED
suivi 32 nouveau	-	Qualification de la qualité du pilotage en matière de gestion immobilière : indice défini entre 0 et 3	-
suivi 33 nouveau SUPPRIME	-	Taux d'occupation des locaux (PAP)	-
suivi 34	38	Situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie : nombre d'avis défavorables émis par les commissions de sécurité	Situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie : nombre d'avis défavorables émis par les commissions de sécurité
suivi 35	39	Répartition de l'état qualitatif du bâti : % de m ² SHON en état A, B, C, D, E	Répartition de l'état qualitatif du bâti : % de m ² SHON en état A, B, C, D, E
-	40	-	Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière : indice de satisfaction défini entre 0 et 3
-	64	-	Heures complémentaires sur masse salariale Nabuco ED
-	65	-	Montant et structure des ressources Nabuco ED
-	66	-	Nombre de bornes wi-fi et nombre de prises / nombre de sites ouverts aux étudiants
-	67	-	Nombre d'ordinateurs mis à disposition des étudiants (pour 100 étudiants)
-	68	-	Nombre d'heures/semaine pendant lesquelles un étudiant a accès à un ordinateur



--	--	--	--



-	69	-	Nombre d'ordinateurs destinés à l'enseignement (pour 100 étudiants)
-	70	-	Nombre de comptes ENT actifs étudiants/nombre total d'étudiants
-	71	-	Nombre de sessions ENT ouvertes par mois et par profil
-	72	I-	Indice de satisfaction des usagers en % (qualité des services et accessibilité)